

COMPTE-RENDU
de la 9^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 15 février 2018



Objet : 9^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 15 février 2018, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du neuf février deux mille dix huit adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL, Denis NILLES, Nathalie LUDMANN, Hubert BOURING, Claude DECKER, Sonia BUR, Jean-Luc ECHIVARD, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Olivier HAAG, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ, Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Sylvain NEUGEBAUER, Bertrand POTIE, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT, Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON, Claude WACKENHEIM, Michaël WEBER, Yves ZINS, Eric BAUER, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Evelyne CORDARY, Carole DIDIOT, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Caroline FUHRMANN, Robert FUSS, Daniel GREFF, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Jacques MARX, Patricia MOMPEN, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Pascal SANITATE, Martine SCHAUB, Cathia SCHEUER, Christine SPOHR, Sébastien-Jean STEINER, Sylvie THIRION, Francisco VICO, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Gaston MEYER ayant donné pouvoir à Evelyne FIRTION, Bernard CLAVE ayant donné pouvoir à Sylvie THIRION, Pierre-Jean DIDIOT ayant donné pouvoir à Gérard BERGANTZ, Anna KOEPEL ayant donné pouvoir à Joël NIEDERLAENDER, Audrey LAVAL ayant donné pouvoir à Christiane HECKEL, Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné pouvoir à Céleste LETT, Nathalie SPANIOL ayant donné pouvoir à Pascal WEISSLINGER, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

Excusés : Laurent LAZZAROTTO, Jean-Pierre MULLER, Patrick HINSCHBERGER, Alain STACHOWIAK.

Absents non excusés : Cyrille FETIQUE, Géraldine BUBEL, Michel UHRING.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

Mme LETT, Directrice Générale Adjointe service Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 30 novembre 2017 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 15 février 2018

01. Administration Générale

01.1.1 Adhésion au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) dans le cadre de la compétence GEMAPI

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adhérer au SDEA et à ses statuts,

De transférer au SDEA pour la totalité de son territoire sa compétence correspondant à l'alinéa 12 de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement :

« 12° *L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique* », et ce, sur l'ensemble du territoire intercommunal correspondant aux bassins versants de l'Albe, de l'Eichel et de la Sarre,

De transférer au SDEA, pour la partie de son territoire correspondant au ban communal de Siltzheim l'alinéa 2 de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement :

« 2° *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau* ».

De mettre à disposition, à compter de la date d'effet de ces transferts, l'ensemble des biens affectés à l'exercice de ces compétences transférées au profit du SDEA,

D'opérer, s'agissant d'un transfert complet de compétence de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, le transfert de l'actif et du passif du service transféré au SDEA avec les résultats de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer correspondants,

De proposer à Messieurs les Préfets que la date de son arrêté permette une date d'effet de ces transferts au 1^{er} janvier 2018,

De transférer au SDEA, pour la totalité de son territoire, la compétence correspondant à l'alinéa 1 de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement :

« 1° *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique* », et ce, sur l'ensemble du territoire intercommunal correspondant aux bassins versants de l'Albe, de l'Eichel et de la Sarre,

De désigner, avec une entrée en vigueur de la présente désignation au lendemain de l'entrée en vigueur de l'arrêté interpréfectoral relatif à ce transfert de compétences, en application de l'article 11 des statuts modifiés du SDEA :

- Les 22 délégué(e)s pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA, pour les alinéas 1 et 12 :

1. M. Claude DECKER, Puttelange-aux-Lacs
2. M. Jean-Luc LUTZ, Bliesbruck

3. M. Pascal TARILLON, Blies-Ebersing
4. M. Roland ROTH, Blies-Guersviller
5. M. Aloys HAUCK, Frauenberg
6. M. Hubert BOURING, Remelfing
7. M. Pierre-Jean DIDIOT, Sarralbe
8. M. Céleste LETT, Sarreguemines
9. M. Yves ZINS, Sarreinsming
10. M. Sébastien SCHMITT, Siltzheim
11. Mme Nathalie LUDMANN, Wiesviller
12. M. Claude WACKENHEIM, Wittring
13. M. Bernard FOUILHAC-GARY, Zetting
14. M. Armand GILLET, Hilsprich
15. M. Bernard CLAVE, Holving
16. M. Jean-Luc ECHIVARD, Remering-lès-Puttelange
17. M. Cyrille FETIQUE, St-Jean-Rohrbach
18. Mme Sonia BUR, Le Val de Guéblange
19. M. Joël NIEDERLAENDER, Grosbliederstroff
20. Mme Christiane MALLICK, Lixing-lès-Rouhling
21. M. Bertrand POTIE, Kappelkinger
22. M. Roger HEIM, Ernestviller

- Le délégué de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour le ban communal de Siltzheim au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA, pour l'alinéa 2 :

1. M. Sébastien SCHMITT

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

01.1.2 Désignation des délégué(e)s au sein du Syndicat Mixte de la Ligne Maginot Aquatique dans le cadre de la compétence GEMAPI

Décide
à l'unanimité des voix,

De désigner au sein du Syndicat Mixte de la Ligne Maginot Aquatique :

Les seize délégué(e)s titulaires suivant(e)s :

1. M. Claude DECKER, Puttelange-aux-Lacs
2. M. Gérard DURAND, Puttelange-aux-Lacs
3. M. Fabien DOLISY, Hilsprich
4. M. Daniel MARTY, Hilsprich
5. M. Bernard CLAVE, Holving
6. M. Olivier DAUSSE, Holving
7. M. Jean-Jacques LINDEN, Rémering-lès-Puttelange
8. M. Jean-Luc ECHIVARD, Rémering-lès-Puttelange
9. M. Vincent LEONARD, St-Jean-Rohrbach
10. M. André JACQUIN, St-Jean-Rohrbach
11. M. Claude WILMOUTH, Loupershouse
12. M. Denis LACROIX, Loupershouse
13. M. Sylvain NEUGEBAUER, Richeling

14. M. Freddy LITTY, Richeling
15. Mme Sonia BUR, Le Val de Guéblange
16. M. Christian FUHRMANN, Le Val de Guéblange

Les huit délégué(e)s suppléant(e)s suivant(e)s :

1. M. Jean-Marie THIRY, Puttelange-aux-Lacs
2. M. Eric SCHEFFER, Hilsprich
3. M. Sacha HONNERT, Holving
4. M. Laurent KELLER, Rémering-lès-Puttelange
5. Mme Marie-Christine JAOUAD, Saint-Jean-Rohrbach
6. M. Damien LEFEVRE, Loupershouse
7. M. Vincent JOB, Richeling
8. M. Raymond BOUSCHBACHER, Le Val de Guéblange

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

01.2 *Formulaire unique de demande de subvention*

Décide
à l'unanimité des voix,

De valider la mise en place du formulaire unique de demande de subvention des associations, annexé à la présente délibération,

De conditionner l'instruction de toute demande de subvention présentée par une association ou un établissement d'enseignement supérieur post-bac au dépôt, dans les délais requis, du formulaire ci-joint, dûment complété et signé,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

01.3 *Modification de la composition du Bureau*

Décide
à l'unanimité des voix,

De modifier la composition du Bureau comme suit :

- M. Roland ROTH, Président
- M. Céleste LETT, 1^{er} Vice-président
- M. Jean KARMANN, 2^e Vice-président
- M. Marc ZINGRAFF, 3^{ème} Vice-président
- Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, 4^{ème} Vice-présidente
- M. Jean-Claude CUNAT, 5^{ème} Vice-président
- M. Jean-Claude KRATZ, 6^{ème} Vice-président
- Mme Chantal LEGERON, 7^{ème} Vice-présidente
- M. Joël NIEDERLAENDER, 8^{ème} Vice-président
- M. Dominique LIMBACH, 9^{ème} Vice-président
- M. Jean-Bernard BARTHEL, 10^{ème} Vice-président
- M. Denis NILLES, 11^{ème} Vice-président
- M. Gaston MEYER, 12^{ème} Vice-président

- Mme Nathalie LUDMANN, 13^{ème} Vice-présidente
- M. Hubert BOURING, 14^{ème} Vice-président
- M. Claude DECKER, 15^{ème} Vice-président
- Mme Sonia BUR, Maire du Val de Guéblange
- M. Bernard CLAVE, Maire de Holving
- M. Pierre-Jean DIDIOT, Maire de Sarralbe
- M. Jean-Luc ECHIVARD, Maire de Rémering-lès-Puttelange
- M. Cyrille FETIQUE, Maire de Saint-Jean-Rohrbach
- M. Bernard FOUILHAC-GARY, Maire de Zetting
- M. Armand GILLET, Maire de Hilsprich
- M. Olivier HAAG, Maire de Hundling
- M. Aloys HAUCK, Maire de Frauenberg
- M. Roger HEIM, Maire d'Ernestviller
- M. Laurent LAZZAROTTO, Maire de Kalhausen
- M. Philippe LEGATO, Maire d'Ippling
- M. Jean-Luc LUTZ, Maire de Bliesbruck
- Mme Christiane MALLICK, Maire de Lixing-lès-Rouhling
- M. Albert MASSLO, Maire de Willerwald
- M. Jean-Pierre MULLER, Maire de Hazembourg
- M. Sylvain NEUGEBAUER, Maire de Richeling
- M. Bertrand POTIE, Maire de Kappelkinger
- M. Hervé RUFF, Maire de Guebenhouse
- M. Sébastien SCHMITT, Maire de Siltzheim
- M. Raymond SCHNEIDER, Maire de Kirviller
- M. Jacques SENDRAS, Maire de Grundviller
- M. Pascal TARILLON, Maire de Blies-Ebersing
- M. Christophe THIEL, Maire de Nelling
- M. Claude WACKENHEIM, Maire de Wittring
- M. Michaël WEBER, Maire de Woelfling-lès-Sarreguemines
- M. Yves ZINS, Maire de Sarreinsming

01.4 Modification de la composition de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines (SMAS)

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer la composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines comme suit :

	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
1	ROTH Roland	ZINGRAFF Marc
2	LUTZ Jean-Luc	LIMBACH Dominique
3	TARILLON Pascal	NILLES Denis
4	HEIM Roger	HECKEL Christiane
5	HAUCK Aloys	BUBEL Géraldine
6	NIEDERLAENDER Joël	KOEPPEL Anna
7	MULLER Jean-Pierre	SPANIOL Nathalie
8	RUFF Hervé	SANITATE Pascal
9	MEYER Gaston	FIRTION Evelyne
10	HAAG Olivier	MOMPER Patricia
11	LEGATO Philippe	WEISSLINGER Pascal
12	LAZZAROTTO Laurent	LEGERON Chantal

13	MALLICK Christiane	MARX Jacques
14	KRATZ Jean-Claude	CUNAT Jean-Claude
15	BARTHEL Jean-Bernard	SCHAUB Martine
16	BOURING Hubert	BLAZY Virginie
17	KARMANN Jean	SPOHR Christine
18	LETT Céleste	STEINER Sébastien-Jean
19	ZINS Yves	BEHR Isabelle
20	SCHMITT Sébastien	SCHWARTZ Jean-Marc
21	LUDMANN Nathalie	STACHOWIAK Alain
22	MASSLO Albert	SCHEUER Cathia
23	WACKENHEIM Claude	NICKLAUS Bernadette
24	WEBER Michaël	/
25	CRISTINELLI-FRAIBOEUF Sonya	PEIFFER Denis
26	FOUILHAC –GARY Bernard	/
27	DIDIOT Pierre-Jean	BERGANTZ Gérard
28	CLAVE Bernard	THIRION Sylvie
29	FETIQUE Cyrille	/
30	GILLET Armand	ECHIVARD Jean-Luc
31	NEUGEBAUER Sylvain	POTIE Bertrand
32	BUR Sonia	VICO Francisco
33	DECKER Claude	THIEL Christophe
34	SCHNEIDER Raymond	/

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

01.5 Information relative à l'examen de gestion de la Chambre Régionale des Comptes

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de l'information communiquée par le Président relative à la décision d'abandon, notifiée le 4 janvier 2018, de la procédure de contrôle des comptes et d'examen de gestion engagée par la Chambre Régionale des Comptes de la Région Grand Est le 10 juillet 2015.

02. Finances

02.1 ROB 2018 budget principal

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif au budget principal, joint en annexe.

02.2 ROB 2018 budgets annexes

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires relatif aux budgets annexes, joint à la présente délibération.

04. Développement Economique

04.1 Acquisition de l'emprise de la future voirie rue Edison à Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser l'acquisition d'une emprise de 706 m² sur la parcelle cadastrée section 13 n° 490/75 sise 2B rue Thomas Edison 57200 Sarreguemines, auprès de la SCI DLM ou toute autre personne morale ou physique se substituant à elle,

De prendre acte du découpage suivant : la parcelle n° 490/75 d'une contenance de 3 467 m² sera divisée comme suit :

- Parcelle n° 1/75 d'une contenance de 2 761 m² restera propriété de la SCI DLM,
- Parcelle n° 2/75 d'une contenance de 706 m² fera l'objet de la cession à la Communauté d'Agglomération,

D'accepter la transaction foncière avec la SCI DLM, ou toute autre société se substituant à elle, de la parcelle n° 2/75 pour un montant de 7 060 € HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document portant sur cette affaire et à engager toute mesure nécessaire à cet effet.

05. Enseignement Supérieur

05.1 Demande de subvention auprès de la Région Grand Est dans le cadre d'une politique linguistique globale

Décide

à l'unanimité des voix,

De donner son accord pour répondre à l'appel à projet de la Région Grand Est en matière de politique linguistique globale,

De solliciter une subvention d'un montant de 50 000 euros sur un montant total de 113 875 euros, soit 44 % du montant total de l'opération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à cette décision.

07. Transports

07.1 Exonération de Versement Transport

Décide

à l'unanimité des voix,

De renouveler l'exonération de Versement Transport des établissements suivants avec effet au 1^{er} janvier 2018 :

- la maison de retraite Sainte-Marie de Sarreguemines
- la maison de retraite du Blauberg de Sarreguemines

- le groupement 3S (AFAEI) pour la gestion de l'IME, de l'ESAT La Ruche, de la résidence Lydie Gougenheim et de la résidence Charles et Marie Knell
- le groupe SOS (Hospitalor) pour la gestion des maisons de retraite les Saules de Hambach et les Alisiers de Rouhling
- l'hôpital EHPAD Saint-Joseph de Sarralbe
- la maison de retraite « Home des 4 Saisons » de Puttelange-aux-Lacs

D'accorder lesdites exonérations pour une période de 3 ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2020, et de réexaminer à cette date la situation des bénéficiaires,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires concernant ce dossier.

07.2 Vente de 6 bus diesel à IVECO FRANCE

Décide
à l'unanimité des voix,

De céder les autobus suivants à la société IVECO France pour une valeur totale de 250 000 € H.T. :

Marque	Modèle	Type	Immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
IVECO	CITELIS	Standard Diesel	BJ 827 HM	24/02/2011
IVECO	CITELIS	Standard Diesel	AZ 092 XR	14/09/2010
IVECO	CITELIS	Standard Diesel	786 CAJ 57	04/11/2008
IVECO	CITELIS	Standard Diesel	AZ 176 XR	27/07/2006

D'inscrire la recette au budget annexe des transports – chapitre 024,

De procéder aux opérations comptables de sortie de ces véhicules de l'état des actifs,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre les dispositions nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette cession.

08. Habitat

08.1 Demande de garantie d'emprunts de LOGIEST

Décide
à l'unanimité des voix,

De ne pas accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 449 126,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Cet emprunt constitué d'une Ligne du prêt de type « prêt de transfert de patrimoine de la Caisse des dépôts et consignations » est destiné à financer le rachat de 203 logements à Sarreguemines sur plusieurs rues.

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du prêt :

Ligne du Prêt :	PTP
Montant :	3 449 126,00 €
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale :	20 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.57 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité
Taux de progressivité des échéances :	De -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)

La garantie de la collectivité n'est pas accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et ne porte pas sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

La collectivité ne s'engage pas à se substituer dans les meilleurs délais à l'Emprunteur sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil ne s'engage pas pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

08.2 Compte-rendu d'activité de l'EPFL

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le compte-rendu d'activité entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine arrêté au 31 décembre 2017,

D'autoriser le Président à signer le document joint à la présente délibération.

09. Ordures Ménagères

09.1 Prestations du service de collecte des déchets ménagers - tarifs 2018

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la nouvelle grille tarifaire du service de collecte des déchets ménagers annexée à la présente délibération,

De mettre ces nouvelles dispositions en place avec effet au 1^{er} mars 2018,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions nécessaires dans le cadre de ce dossier et à signer tous documents à intervenir à ces fins.

09.2 Achat d'un terrain du SYDEME situé chemin du Bruchwies à Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

De racheter au SYDEME la parcelle n° 150 section 64 d'une contenance de 7 836 m² pour un montant de 31 344 € par acte de vente en la forme administrative,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document portant sur cette transaction foncière et à engager toute mesure nécessaire à cet effet.

10. Assainissement

10.1 Transfert de la compétence assainissement sur le ban communal de Kalhausen, retrait de la compétence assainissement sur le ban communal de Siltzheim et désignation des délégués pour les communes de Kirviller et de Kalhausen

Décide

à l'unanimité des voix,

De retirer du SDEA, à compter du 1^{er} janvier 2019, les compétences listées ci-dessous en assainissement collectif sur le ban communal de Siltzheim :

- Contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de collecte et transport des eaux usées et pluviales,
- Extensions limitées aux branchements,

De transférer au SDEA à compter du 1^{er} avril 2018, sur le ban communal de Kalhausen, la compétence assainissement collectif dans son intégralité comprenant notamment :

- Contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales,
- Amélioration des équipements publics de collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales,
- Assistance administrative des équipements publics de collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales,
- Etude des équipements publics de collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales,

- Extension des équipements publics de collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales,
- Gestion des abonnés des équipements publics de collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales,
- Rénovation des équipements publics de collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales,
- Maîtrise d'ouvrage des équipements publics de collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales,

De mettre à disposition, à compter de la date d'effet du transfert de la commune de Kalhausen au SDEA, l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées au profit du SDEA,

D'opérer pour le transfert de compétences sur le ban communal de Kalhausen uniquement, le transfert de l'actif et du passif du service au SDEA avec les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer. Ce transfert de l'actif et du passif de l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées au SDEA sont mis à disposition sous forme d'apport en nature,

De proposer à Messieurs les Préfets que la date de leur arrêté permette une date d'effet du retrait de compétence de la commune de Siltzheim à compter du 1^{er} janvier 2019 et du transfert de compétence assainissement de la commune de Kalhausen à compter du 1^{er} avril 2018,

De désigner M. Raymond SCHNEIDER, délégué de la Commune de Kirviller au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA,

De désigner M. Laurent LAZZAROTTO, délégué de la Commune de Kalhausen au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

10.2 Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte pour l'Assainissement de la Vallée du Strichbach et du Syndicat d'Assainissement d'Insming

Décide

à l'unanimité des voix,

De se substituer aux communes membres de Hundling, Ippling, ainsi que de Nelling, respectivement membres du Syndicat Mixte pour l'Assainissement de la Vallée du Strichbach et du Syndicat d'Assainissement d'Insming,

De désigner M. Denis NILLES et M. Philippe LEGATO, conseillers communautaires, pour représenter notre EPCI au sein du Syndicat Mixte pour l'Assainissement de la Vallée du Strichbach pour le compte des communes de Hundling et d'Ippling,

De désigner M. Christophe THIEL, conseiller communautaire, pour représenter notre EPCI au sein du Syndicat d'Assainissement d'Insming pour le compte de la commune de Nelling,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution des affaires susvisées.

11. Centre Nautique

11.1 Modification des tarifs animations pour les abonnements annuels du Centre Nautique Communautaire

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les tarifs des animations du Centre Nautique pour les personnes titulaires d'un abonnement annuel à compter du 16 février 2018, comme suit :

Produit	Tarif avec abonnement annuel HT
Aqua Stand Up Unitaire	4.58 €
Aqua Stand Up 5 séances	20.83 €
Aqua Stand Up 10 séances	37.50 €
Aqua Kids Unitaire 1 parent	4.58 €
Aqua Kids 5 séances 1 parent	20.83 €
Aqua Kids 10 séances 1 parent	37.50 €

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

13. Développement Durable

13.1 Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

Décide

à l'unanimité des voix,

De confirmer l'engagement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique en approuvant la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de l'ADEME et de tout autre organisme,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents se rapportant à ces opérations.

13.2 Convention de partenariat avec GRDF et Unis-Cité dans le cadre du projet CIVIGAZ

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adopter la convention avec GRDF et Unis-Cité, jointe en annexe,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette opération.

13.3 *Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Felpersviller*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la promesse de bail emphytéotique, annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ce document ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne exécution de cette affaire.

15. Affaires Transfrontalières

15.1 *Désignation des délégués supplémentaires au sein du GECT Eurodistrict SaarMoselle*

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein du GECT SaarMoselle M. Olivier HAAG comme 8^{ème} représentant titulaire,

De désigner au sein du GECT SaarMoselle M. Jean-Luc ECHIVARD comme 8^{ème} représentant suppléant,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

16. Tourisme

16.1 *Répartition des frais de promotion du circuit cyclotouristique Vélo Visavis*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accepter le principe du partage des dépenses de promotion du réseau cyclable Vélo visavis en 5 parts égales,

De prendre en charge 1/5^{ème} de ces dépenses au titre de l'exercice 2018,

De valider la convention de répartition des frais de promotion jointe à la délibération,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer ladite convention et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18. Politique de la ville

18.1 *Détermination de l'enveloppe budgétaire affectée à la politique de la Ville*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider l'ouverture au sein du budget principal d'une enveloppe annuelle dédiée à la Politique de la Ville,

D'inscrire au budget principal 2018 une enveloppe d'un montant de 15 000 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à la Politique de la Ville dans la Communauté à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

19. Gestion du Patrimoine

19.1 Aménagement forestier pour la période 2018-2037 : forêt du Furstwald

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le nouvel aménagement pour le massif du Furstwald d'une contenance de 52 ha 73 a et 10 ca, attenant à la forêt communale d'Ippling et situé sur le ban de la commune de Woustviller pour la période 2018 à 2037, tel que joint en annexe,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer toute pièce nécessaire à la bonne exécution de ce plan d'aménagement.

20. Nouvelles Technologies

20.1 Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2013-2017 avec Mosaïk TV

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2013-2017 avec Mosaïk pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tel que joint en annexe,

De verser à Mosaïk une subvention au titre du 1^{er} semestre 2018 d'un montant de 194 038,65 € HT,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer ledit avenant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10

Le Président du Conseil Communautaire :
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire